



Commune d'Ellon et de Nonant

Le Clos des Pommiers

Permis d'aménager n° PA 014 236 21 D0001 accordé le 22 Février 2022 (ELLON) Permis d'aménager n° PA 014 465 21 D0001 accordé le 22 Février 2022 (NONANT)

LOT n°

Superficie totale: $\pm 475 \text{ m}^2$

Cadastre: ZK n°48p - Nonant

PLAN DE VENTE



	Dossier n°	: 2604-2
edovityne-copery		

PONT-L'EVÊQUE - Bureau principal 9, Place du Bras d'Or 14 130 Pont-L'Evêque

CAEN - Bureau secondaire 102 Ter, Avenue Henry Chéron 14 000 Caen Responsable : Guillaume Doligez FALAISE - Bureau secondaire 44, rue Georges Clémenceau 14 700 Falaise Responsable : Jean-Marc Pierrot ARGENTAN - Permanence
Espace Bee Cowork - 1 nue de la Paix
Place des Troix Croix - 61 200 Argentan
Responsable : Jean-Marc Pierrot
Le vendied de 8/130 à 12/130 et de 14/1 à 17/13/
Et les autres jours su rendez-votes

Modifications Date Etabli par

Plan de vente provisoire 17.03.22 JG

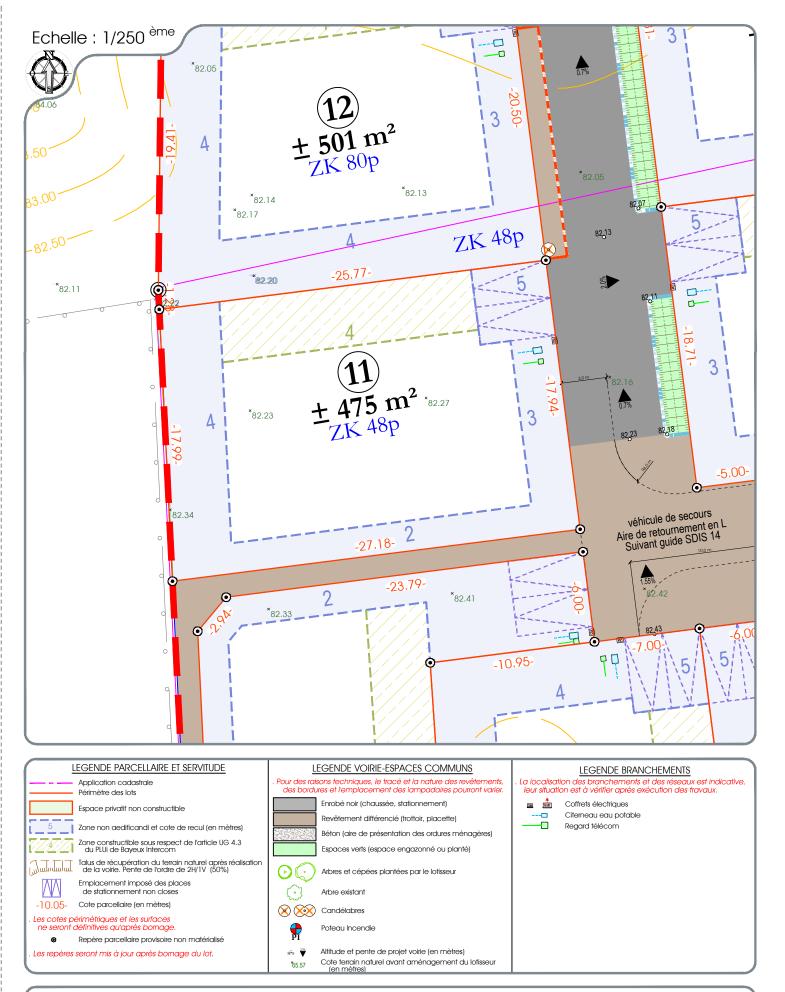
Tél : 02.31.65.02.20 - Fax : 02.31.65.02.40 - contact@amenageo.fr - www.amenageo.f Successeurs de Gervals DOUGEZ - Gustave LUBAC - Maurice BIZET - Michel BRILLAND - Raymond CLEMENCEAU SELARL au capital de 35 280 € - RCS Lisieux : 442 135 976 00045 TVA Intracom: F87544422135976 - NAF7112A - N'Insciption OSE : 2002C200010

DESCRIPTIF DE TERRAIN A BATIR Loi S.R.U.

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :

Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif de ce terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat.»

I NON [S - Délimitation - Bornage DEFINIES Jord □ Sud □Est □ Ouest JES juridiquement et matérialisées : DE	□façades sur voie ELIMITATION - BORNAGE	□ Autres :		
	Nature de la limite Descriptif	Identité du(des) propriétaire(s) riverain(s)		PROCES-VERBAL de DELIMITATION - Date du contr BORNAGE ou PLAN à annexer à l'acte bornage effec	
	Nature de la littille Descripiii		Date	Nom et adresse du Géomètre-Expert	le Géomètre-Expert soussigné
Limite NORD	Limite matérialisée par	M. M ^{me} ## n°##	##/##/202#	À	
Limite SUD	Limite matérialisée par	M. M ^{me} ## n°##	##/##/202#	SOITE RE-EXPERT	
Limite OUEST	Limite matérialisée par	## n°## Documen ## n°##	## ## 202#	Guillaume DOLIGEZ Jean-Marc PIERROT PONT L'EVEQUE - CAEN FALAISE - ARGENTAN Tél : 02.31.65.02.20 - Fax : 02.31.65.02.40 contact@amenageo.fr / www.amenageo.fr	
Limite EST	Limite matérialisée par	M. M ^{me} ## n°##	##/##/202#	contact edition agocin / mm.antor agocin	
NB : Plan Une	tes les limites ont été juridiquen de division joint. e ou plusieurs limites n'ont pas é 202#,		éfinies : la SUI	PERFICIE indiquée n'est PAS (Guillaume DOLIGEZ, Géom	garantie.



- La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux, le lotisseur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre technique.

- Les cotes projet voirie sont indicatives, les niveaux seront à vérifier après exécution des travaux de finition.
- Les surfaces et les cotes ne seront définitives qu'après le bomage des lots et l'établissement du D.M.P.C.
 Il est précisé que le niveau du terrain naturel peut faire l'objet de modification en cours de travaux par suite de décapage ou de remblaiement.
- Les chiffres et nombres indiqués dans la légende sont donnés à titre d'exemple,
 Nivellement rattaché au système NGF/IGN 69.
- Levé topographique en Septembre 2020